



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Manche  
Commune de **POILLEY - 50220**

**PROCES-VERBAL  
du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du lundi 30 janvier 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : **14**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 30 janvier à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.

**Date de convocation :**  
24 janvier 2023  
**Date d'affichage :**  
24 janvier 2023

**Membres présents :** 12 > VIEL Pierre-Michel, GAZEAU Chantal, SAVONA André, VALLET Sylvie, BOURGEOIS Ericka, DECOENE Bernard, DUVAL Sarah, FAROUAULT Yvon, GUESDON Sébastien, DATIN Philippe, JACQUETTE Romain, Hervé PAUTRET.

**Membres excusés ou représentés :** 2 > David BOSSARD (pouvoir à André SAVONA), Stéphane JOUIN (pouvoir à Chantal GAZEEAU).

**Membres absents :**

**Secrétaire :** GAZEAU Chantal

Le conseil municipal est ouvert à 20h05.

Le procès-verbal de la réunion précédente, reçu par tous les conseillers municipaux, n'appelant aucun commentaire, est adopté.

**Projet d'installation d'un city-stade en 2023 (délib 2023-01-001)**

M. le Maire indique qu'un projet de city-stade avait été validé lors de la séance du 25 janvier 2022, ainsi qu'un plan prévisionnel de financement.

Le dossier a été précisé lors d'une phase d'étude par l'adjoint en charge des travaux et le plan de financement a un peu évolué.

M. le Maire expose le plan de financement prévisionnel mis à jour :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Préparation du terrain	23 323.90 €	FIR	6 964.39 € (10%)
Acquisition du city-stade « Clés en main »	46 320.00 €	Etat (Programme 2021-2024)	41 786.34 € (60%)
		EPCI	6 964.39 € (10%)
		Autofinancement	13 928.78 € (20%)
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>69 643. 90 €</b>	<b>TOTAL des recettes</b>	<b>69 643.90 € (100%)</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan prévisionnel du projet d'installation d'un city-stade présenté ci-dessus.

### **Changement de la couverture d'un bâtiment scolaire (délib 2023-01-002)**

M. le Maire indique que la couverture de la toiture du deuxième bâtiment scolaire accueillant la classe des PS-MS soit être refaite.

Ces travaux ont été proposés par la commission travaux et intégrés au plan pluriannuel d'investissement 2023-2025.

M. le Maire indique qu'une subvention pourrait être demandée auprès de la préfecture dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

M. le Maire expose le plan de financement :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux du couverture	21 353.04	DETR	6 405.91 (30%)
		Autofinancement	14 947.13 (70%)
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>21 353.04 €</b>	<b>TOTAL des recettes</b>	<b>21 353.04 € (100%)</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à la demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

### **Convention avec Passerelles / fourrière (délib 2023-01-003)**

M. le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la compétence fourrière est communale. Il indique que la compensation financière correspondant au coût du service s'élève à la somme de 508.56 euros (en 2022 : 413 euros).

Cette somme est reversée chaque année sans être revalorisée par l'attribution de compensation.

M le Maire indique que l'association Passerelles a donné satisfaction quant à la rapidité de prise en charge des animaux errants.

M. le Maire propose de continuer avec cette association et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention relative à la concession du service de fourrière 2023.

Pour rappel, en 2014, le coût annuel était de 47 centimes d'euro par habitant.

En 2022, il était de 49 centimes par habitant.

Il est maintenant de 52 centimes.

Après en avoir délibéré et considérant la nécessité de disposer du service fourrière, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'accepter la convention relative à la concession du service fourrière de l'association Passerelles
- **AUTORISE** M le Maire à signer cette convention.

## Ouverture des crédits d'investissements pour l'année 2023 (délib 2023-01-004)

M. le Maire rappelle que le budget s'exécute du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. L'article L 1612-1 du CGCT dispose, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, que l'exécutif est en droit, du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi pour faciliter le fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants en investissement dans l'attente du vote du budget 2023.

Chapitre 20			BP 2022	25% des crédits
	Art 2031	Frais d'études	70 000.00	17 500.00
	Art 2033	Frais d'insertion	1 000.00	250.00
	Art 2051	Concessions et droits similaires	1 400.00	350.00
Chapitre 21				
	Art 21312	Bâtiments scolaires	27 500.00	6 875.00
	Art. 21316	Equipement du cimetière	1 000.00	250.00
	Art. 21318	Autres bâtiments publics	10 000.00	2 500.00
	Art 2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	2 500.00	625.00
	Art.2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 500.00	625.00
	Art 2188	Autres immobilisations corporelles	34 000.26	8 500.07
Chapitre 23				
	Art 2315	Installations, matériels	310 000.00	77 500.00
			<b>459 900.26</b>	<b>114 975.07</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'ouverture des crédits suivant les données indiquées dans le tableau ci-dessus.

## Questions diverses

### ➤ Remerciement Michel GERARD

Suite à la cérémonie des vœux du 20 janvier dernier, la Mairie a reçu une lettre de remerciements de M. Michel Gérard, ancien Maire de Poilley. Cette lettre est lue par la secrétaire de mairie Sandra à l'ensemble du Conseil Municipal. Il y fait part de ses remerciements pour le discours de Sylvie Vallet, le message de bienveillance à son épouse, ainsi que les cadeaux offerts.

### ➤ Terrain de M. LEFEUVRE

Une partie du terrain (20-25m<sup>2</sup>) est nécessaire à l'installation d'une pompe de relevage pour la nouvelle station d'épuration qui sera à Ducey.

André Savona explique que des négociations sont en cours.

M. le Maire et André Savona rencontreront le propriétaire le 25 février prochain pour échanger sur ce sujet.

Un bornage sera à prévoir. La communauté d'agglomération pourrait participer à ces frais. La commune quant à elle pourrait réinstaller le grillage du propriétaire suivant les nouvelles délimitations.

### ➤ Location de la salle de motricité

Sylvie Vallet fait part de plusieurs demandes et de l'apport de recettes supplémentaires pour la commune si la salle de motricité était louée en tant que salle des fêtes.

Sébastien Guesdon suggère de destiner la salle aux associations seulement. Sylvie Vallet répond que c'est déjà le cas.

Sylvie Vallet fait part des coûts d'énergie à prendre en compte, l'état des lieux et l'entretien complémentaire sont également à étudier.

Philippe Datin demande le prix pour ce type de prestation. Un échange d'informations est transmis sur les prix pratiqués dans les salles limitrophes.

M. Le Maire demande que chacun puisse y réfléchir pour le prochain Conseil municipal. La décision de la louer et la tarification y seront validées.

### ➤ Travaux février 2023

André Savona fait part des travaux de la salle communale sur le tableau électrique au niveau de la cantine. Plusieurs devis ont été demandés pour 2 200 € HT

Nouveaux luminaires pour la cantine 1 020 € HT

Sous-compteur de la PAC : 510 € HT

Ces travaux auront lieu le 21 février prochain.

### ➤ Route de la Mare

2 devis ont été faits par l'entreprise Pigeon et l'entreprise Bouteloup.

Il y a beaucoup de différences entre les deux.

Un descriptif des travaux a été préparé par André Savona et soumis aux prestataires.

De nouveaux devis sont à recevoir.

Yvon Farouault demande des précisions pour les bornes et délimitations pour certains endroits.

André Savona va récupérer les plans chez Ségur Avranches.

### ➤ Panneau Pocket

M. le Maire rappelle à tous les conseillers l'importance de télécharger l'application Panneau Pocket et invite ceux qui ne l'ont pas encore installée à le faire.

### ➤ Arrêté portant sur l'extension d'une exploitation agricole de Saint-James

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu l'arrêté préfectoral référencé 22-186-ED.

### ➤ Economies d'énergie

Bernard Decoene expose les économies réalisées entre l'année de référence 2018 et l'année 2022 : 33% d'économie d'énergie dont 21% pour l'électricité.

### ➤ Ateliers des territoires Flash

Le bureau d'étude « ville ouverte » financé par l'Etat, a préparé une présentation papier du projet pour l'aménagement du bourg avec le planning des différentes étapes de l'atelier.

➤ **Contrat d'apprentissage**

Le coût d'un apprenti est à hauteur de 27 % du Smic la 1re année et 39 % la 2e année s'il a moins de 18 ans.

La commune a reçu une demande d'une jeune fille résidant sur Poilley et préparant un Bac Pro SAPAT (services aux personnes et aux territoires).

Sébastien Guesdon fait part de veiller à ne pas trop augmenter la masse salariale.

Un grand nombre de conseillers, ainsi que M. le Maire, sont favorables au recrutement d'un apprenti afin d'aider les jeunes à se former et les accompagner dans leur réussite scolaire.

La séance est terminée à 21h45.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

La secrétaire de séance : Chantal GAZEAU